

# SOCIÉTÉ LYONNAISE D'HISTOIRE DE LA POLICE

LA LETTRE  $2021/1 N^{\circ} 34 - XE ANNÉE$ 





# Sommaire

• Le Livre blanc de la Securite interteure	3
<ul> <li>Rapports police – population</li> </ul>	4
<ul> <li>La départementalisation</li> </ul>	5
<ul> <li>Gouvernance de la police</li> </ul>	7
<ul> <li>Malaise des policiers</li> </ul>	7
<ul> <li>Le Beauvau de la Sécurité</li> </ul>	9
<ul> <li>Les défis du terrorisme (presse)</li> </ul>	10
<ul> <li>Les activités de la SLHP</li> </ul>	11
<ul><li>Ouvrage « Policier sous Vichy »</li></ul>	11
<ul><li>Documentation</li></ul>	12
<ul> <li>Histoire &amp; Mémoire</li> </ul>	13
<ul><li>Livres</li></ul>	14
<ul><li>Sites Internet</li></ul>	16
Bon de commande ouvrage sur la Résistance	
Bulletin d'adhésion	18

# Édito

## 1851-1852 / 2021-2022 - 170<sup>e</sup> anniversaire de l'étatisation de la police lyonnaise

Première police d'État, en 1851, et longtemps la seule. Création d'une police ostensible avec un corps de gardiens de la paix (sergents de ville) casernés, mise en place de l'îlotage, territorialisation des commissariats, des postes de police et de la sûreté. Une police d'agglomération héritée du Premier Empire. Réunion en 1852 au sein d'une même circonscription de police suite à la fusion avec Lyon des communes de La Croix-Rousse, La Guillotière et Vaise. Attribution au préfet du Rhône des fonctions et pouvoirs de préfet de police, à l'identique de son homologue de Paris et dont la compétence s'étendra à des communes de l'Ain et de l'Isère qui seront incorporées des décennies plus tard dans le département du Rhône.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année Directeur de la publication, Michel Salager ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

Lyon a servi de laboratoire, précurseur de l'instauration de la Police nationale.

Elle est citée dans le Livre blanc de la Sécurité intérieure

« Mise en place à Paris, Lille, Lyon et Marseille, elle a consisté à fusionner plusieurs circonscriptions en une seule, sur un bassin de délinquance cohérent, avec comme enjeu une souplesse accrue d'intervention et une mutualisation. »

Et dans l'organisation préfectorale sur la répartition des attributions entre le préfet délégué pour la défense et la sécurité (PDDS) et le directeur de cabinet du préfet de la région AURA, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône. La généralisation du « modèle lyonnais » à l'ensemble des zones.

« Que la réforme de la police nationale est l'occasion de s'interroger sur <u>l'adaptation et l'harmonisation des organisations préfectorales</u>. Ainsi, à Lyon, le préfet délégué<sup>1</sup> exerce une partie des missions de sécurité ailleurs attribuées au directeur de cabinet du préfet de département. [...] la généralisation du « modèle lyonnais » à l'ensemble des zones, en alignant le Grand-Est sur les autres chefs-lieux, avec comme limite la nécessité pour le préfet délégué de se partager de manière équilibrée entre la direction du SGAMI et le pilotage de la fonction sécurité du département chef-lieu, ce qui supposera le renforcement de son équipe. »

Cet anniversaire mérite d'être valorisé. C'est notre objectif.

Michel Salager

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le premier poste de préfet délégué pour la police avait été créé à Lyon en 1972

## Le Livre blanc de la sécurité intérieure et la réforme de la Police nationale

Une actualité réformatrice qui marquera certainement l'historiographie de la police et de la sécurité parties intégrantes de notre société.

La police est devenue la cible permanente de la suspiscion et de la critique.

Ce climat de violences et de haine est décrit par le *Le Livre blanc de la Sécurité intérieure*<sup>2</sup> (p. 12) :

« Ce phénomène, dont l'ampleur et l'intensité sont inédits dans notre histoire récente, est une des démonstrations de la défiance développée par une partie des Français à l'égard des forces de sécurité. Les agressions contre les sapeurs-pompiers connaissent une évolution préoccupante [...] À travers eux, ces violences visent les institutions de la République qui constituent désormais des cibles symboliques de l'État et de la force légitime (incendie de la préfecture de la Haute-Loire en 2018, atteintes à des commissariats et des brigades de gendarmerie), de la démocratie représentative (dégradations de permanences parlementaires) et de l'Histoire collective (dégradations de l'Arc de triomphe en 2018). »

Le *Livre* compte 332 pages plus les annexes. Accompagné de la lettre de présentation [13/11/2020] du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, il réserve une large place à la Police nationale et notamment à la réforme profonde et nécessaire de sa gouvernance. Une « police  $3.0 \, \text{s}^3$  ?

Sa parution avait été précédée d'un schéma national du maintien de l'ordre – SNMO - (16/09/2020)<sup>4</sup>, avec pour objectif de maintenir l'équilibre entre l'exercice de la liberté d'expression et de communication, sa garantie par l'État qui a également l'obligation d'assurer l'ordre et la tranquillité publics. Le Centre de recherche de l'école des officiers (CREOGN) de la gendarmerie nationale, avait publié dans le numéro de juin 2020 de sa *Revue* à « La gestion de l'ordre public ».

Depuis, la commission d'enquête de l'Assemblée nationale relative à « L'état des lieux, la déontologie, les pratiques et les doctrines de maintien de l'ordre » a rendu son rapport<sup>5</sup>. Parmi ses 35 propositions : interdiction du LBD en manifestation, renforcement de la réactivité des FDO, utilisation de marquage coloré, éradication des comportements inadaptés des policiers ou gendarmes, révision de la tutelle des IGPN et IGGN....

Pour sa part Jean-Marc Berlière, dans deux livraisons de sa *Lettre* qu'il a renommée, *Lettre* aux amis d'une police et d'une gendarmerie républicaines et protectrices des citoyens 2020 /n°6 (Hiver 2020/XIIIe année)<sup>6</sup> a ouvert le débat en le titrant : « <u>Les illusions perdues</u>. Il semble difficile d'échapper au déferlement d'infos plus ou moins contrôlées sur la violence policière, le racisme, le recrutement et la formation des policiers [...] Comme pour la pandémie, moins on connaît le sujet et plus on se croit autorisé à écrire n'importe quoi.... ». et la *Lettre 2021 /n°1* (Hiver 2020-21 / XIIIe année)<sup>7</sup> aux violences légitimes et illégitimes de la police sur le plan historique :

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> <u>file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/livre-blanc-de-la-securite-interieure.pdf</u> <u>https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Livre-blanc-de-la-securite-interieure file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/livre-blanc-de-la-securite-interieure.pdf file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/livre-blanc-de-la-securite-interieure-annexes.pdf</u>

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Vers une police 3.0 : Enjeux et perspectives a l'horizon 2025. Travaux de l'Institut national des hautes études de la Sécurité et de la Justice.

https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministre/Actualites/Schema-national-du-maintien-de-l-ordre file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/2020-09-16-Shema-National-Maintien-Ordre.pdf

https://www2.assemblee-nationale.fr/15/autres-commissions/commissions-d-enquete/commission-d-enquete-relative-a-l-etat-des-lieux-la-deontologie-les-pratiques-et-les-doctrines-de-maintien-de-l-ordre/(block)/73817

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> La Lettre existe depuis 2008: <a href="http://criminocorpus.hypotheses.org/category/politeia">http://criminocorpus.hypotheses.org/category/politeia</a>,

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> En exergue « Moi, dans le sang, je suis anarchiste! Les flicards, les roussins, et les poulets, je peux pas les blairer! C'est plus fort que moi. » (Jean Galtier-Boissière)

« l'emploi de cette violence « légitime » est consubstantielle à la mission voire au « monopole » conféré à la police et à la gendarmerie (pendant longtemps à l'armée) dans leur mission de rétablissement de l'ordre contre des manifestants/adversaires qui ne sont pas avares non plus de violence. » Mais, « les véritables changements dans ce domaine sont : 1/ l'évolution des sensibilités. On ne tolère plus des actions longtemps considérées comme « normales » et cela ne concerne pas que la police (Cf. la famille, l'école, le viol, l'inceste...) 2/ La médiatisation sans commune mesure avec le passé du fait des smartphones et des réseaux sociaux qui ont un effet de loupe que ne pouvaient avoir les journaux... »

# **Rapports police - population**

Le Monde a publié une analyse de la Fondation Jean-Jaurès. Elle se propose de décrypter les relations police/population et dénonce l'absence de cohérence des réformes successives. Toutefois, on peut relever une absence de contextualisation.

# Les rapports entre police et population décryptés

La Fondation Jean Jaurès souligne l'absence de cohérence des réformes successives de la sécurité depuis cinquante ans



« Les stratégie ote le chercheu

Ces réponses se sont échelonnées dans le temps et paraissaient certainement répondre aux nécessités de l'époque. Par contre, souvent, il n'a pas été « laissé du temps au temps », celui nécessaire pour en constater les effets et tirer les enseignements. Une fâcheuse pratique de nos politiques à revenir sur ce qu'a entrepris la majorité précédente.

Amour ou respect des forces de police? Après les attentats de janvier 2015, la population aimait « sa » police. Depuis 2019, c'est une véritable spirale de la violence et de la haine, un déchainement; « tout le monde déteste la police! », « suicidez-vous! » sont les slogans dans la très grande majorité des manifestations ou « tuez-les » récemment lors d'émeutes urbaines. Est-ce un sentiment général ?

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017 Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé) E-mail: <a href="mailto:shplyon@yahoo.fr">shplyon@yahoo.fr</a> - Site: <a href="mailto:http://www.slhp-raa.fr">http://www.slhp-raa.fr</a>

Les rapports police/population sont évalués régulièrement par des <u>sondages</u>, souvent réalisés après des opérations de maintien de l'ordre, des interpellations relayées par les réseaux sociaux, exploitées politiquement, à chaud dans un climat émotionnel ou polémique, ouvrant la voie à toutes les instrumentalisations, ou encore les projets de réforme. Depuis juin 2020, on est passé de 37%, 40% de points positifs à 60% (BFM-TV) fin décembre 2020 ; le *JDD*, le 22 janvier, relève que l'opinion est globalement satisfaite de l'action des forces de l'ordre mais reste fragile et émet des réserves (sondage *Ifop*) ; dans son rapport à la police, la société française demeure très partagée. Selon un sondage *Ipsos* du 6 février (source *Europe1*) 71% font confiance à la police. Il confirme le contraste, avec une forte progression positive dans la lutte contre le terrorisme (70%), la cybercriminalité (64%), la prise en charge des victimes (70%). Le métier de policier est jugé difficile à 95%, y compris dans la vie privée (89%). Mais, 78% jugent la police dépassée face aux événements, archaïque pour 50% et désorganisée pour 48%. 62% estiment qu'il y a un recours excessif à la force et que l'IGPN fait un travail impartial. Ils proposent pour la rapprocher de la population : l'accélération des procédures, le traitement des plaintes (50%) et l'augmentation des patrouilles (43%).

L'action de la police repose sur le triptyque : <u>prévention</u>, <u>dissuasion</u>, <u>répression</u>. Nicolas de La Mare, conseiller et commissaire du roi au Châtelet, n'avait-il pas, en préambule, dans l'adresse faite au monarque exprimé ce reproche : « Ce motif, Sire, est celui de correspondre à cette inclinaison constante de votre Majesté pour tout ce qui concerne la Police, c'est à dire, pour ce bel ordre duquel dépend le bonheur des États. <u>Mais que ne faites vous point davantage pour la rendre cette Police un objet de la reconnaissance de vos peuples, de l'estime et de l'Admiration des Étrangers</u> ». Il définissait déjà la police comme « <u>l'art de procurer une vie commode et tranquille</u> ».

La proximité est le maitre mot de ce rapprochement. La police doit être présente partout. Aucune « zone de non droit » ne doit exister. Les QRR sont l'une des réponses. On ne peut qu'être totalement abasourdi par les propos de la défenseure des Droits de créer, même provisoirement, des <u>« zones sans contrôle d'identité »</u>. Il n'y a qu'une seule communauté nationale et un territoire national unique.

# La départementalisation.

On se souvient de la départementalisation des années 1990 qui avait fait long feu : mal pensée, faisant fi de la réalité des cultures et des métiers, elle était inapplicable <sup>8</sup>. C'est semble t-il, une approche renouvelée qui est proposée :

« Garantir l'efficacité de l'action des forces de sécurité intérieure. 3.1. Déployer une approche transversale, décloisonnée et déconcentrée des missions de sécurité et adapter les organisations en conséquence. Les forces de sécurité intérieure doivent appréhender leurs missions selon une approche plus intégrée : dépasser les frontières des services pour privilégier un regard transversal. — [La Police nationale est organisée en silos] -. Les principes directeurs, qui doivent guider la nouvelle organisation, se fondent sur la transversalité, le décloisonnement, la déconcentration et la proximité avec le terrain sous l'autorité des préfets de département. »

Pour ce faire, il est prévu de

« Redessiner la carte territoriale des forces de sécurité en conjuguant territoires, proximité et efficacité. L'organisation territoriale des forces de sécurité intérieure n'échappe pas à cette logique de mutualisation. Il paraît nécessaire de mieux faire coïncider la répartition des forces

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> « L'impossible réforme de la police » Guy Fougier, In *Pouvoirs 2002/3* (n° 102), pages 97 à 116. CAIRN. https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2002-3-page-97.htm

avec les caractéristiques des territoires par une révision du régime de la police d'État et une adaptation des critères liés aux seuils de population. »

Le Livre blanc n'exclut pas le principe de départements « monoforces ». Il est fait allusion, ici, à des propositions du DGGN, directeur général de la Gendarmerie nationale, de prendre en charge en totalité certains petits départements [Lozère] qui passeraient sous contrôle unique de l'Arme. Quid alors du maillage des SRT (Renseignement territorial) qui relèvent de la DCSP? Rupture de la cohérence qui est prônée par le document. Cela me parait surtout une atteinte à un principe fondamental consacré par l'Empire. Si deux forces de police coexistent en France, la police sur l'ensemble du territoire doit rester à statut civil. Le système actuel permet, d'ailleurs, à la gendarmerie de diriger certains offices ou d'intégrer des services de la PN. La mutualisation est intégrée (SGAMI).

« mener à bien la réforme profonde et nécessaire de la gouvernance de la Police nationale, le modèle d'évolution envisagé préconise d'unifier la gouvernance de la Police nationale en regroupant les métiers au sein de filières animées à chaque échelon territorial par un directeur. Cela se traduira par une réorganisation au niveau central de la DGPN autour de directeurs nationaux chargés d'animer chacun des métiers de la police. [...] Les <u>directeurs départementaux de la police nationale</u> se substitueraient aux actuels directeurs territoriaux (sécurité publique, police judiciaire, police aux frontières, etc). Cette réforme confortera l'autorité des préfets dans la conduite de leurs missions de sécurité dans le département. »

Les services de la Police judiciaire étaient absents du décret du 20 février 1992 créant les directions territoriales de police (SP, PAF, RG), les DDPN. Les Renseignements généraux ne font plus partie du paysage depuis leur partition et fusion avec la DST au sein de la DCRI<sup>9</sup> devenue DGSI<sup>10</sup>. Le SCRT<sup>11</sup> qui leur a succédé, après bien des péripéties, fait partie intégrante de la DCSP<sup>12</sup>.

Des réformes structurelles ont déjà été entreprises. En DCPJ<sup>13</sup>, les directions interrégionales sont remplacées par des directions zonales (Lyon), des SRPJ, SDPJ et des services de police judiciaire (ex-antennes)<sup>14</sup>. Conséquence, le texte de création du service à compétence nationale « Office antistupéfiants » (OFAST)<sup>15</sup> a été modifié et des antennes et des détachements créés.

Tous les services ont un échelon zonal dont les DDSP<sup>16</sup>. Désormais, les fonctions sont dissociées. Nelson Bouard, contrôleur général des services actifs de la Police nationale, directeur départemental de la Sécurité publique, est spécifié comme « préfigurateur des nouvelles fonctions de directeur départemental de la sécurité publique du Rhône ». Fabrice Gardon, inspecteur général, est nommé directeur zonal de la Sécurité publique.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année Directeur de la publication, Michel Salager ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Direction centrale du Renseignement intérieur

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Direction générale de la Sécurité intérieure

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Service central du Renseignement intérieur

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Direction centrale de la Sécurité publique.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Direction centrale de la Police judiciaire

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Décret no 2020-1776 du 30 décembre 2020 portant organisation des services territoriaux de police judiciaire de la police nationale. <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042839673">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042839673</a>

<sup>15</sup> Décret n° 2020-1780 du 30 décembre 2020 modifiant le décret n° 2019-1457 portant création du service à compétence nationale dénommé « Office antistupéfiants », OFAST. <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042839816">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042839816</a> - Arrêté du 30 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2019 portant création d'antennes et de détachements de l'Office anti-stupéfiants et diverses dispositions.. <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042840224">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042840224</a>

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Directeur départemental de la Sécurité publique

<u>Des expérimentations d'une « direction départementale de la sécurité unique »</u> réunissant sécurité publique, police aux frontières et police judiciaire vont débuter. Elles se feront dans trois départements transfrontaliers, <u>Pas-de-Calais</u>, <u>Savoie et Pyrénées-Orientales</u>, avant une généralisation nationale du modèle en 2022.

Le service central de la Police scientifique est créé. Il succède à la très connue PTS<sup>17</sup>.

# La gouvernance de la police

L'organisation, le fonctionnement, le management, le recrutement, la formation, les nouvelles techniques sont les principaux axes de réflexion du document.

Il est assigné à la formation le « rôle central dans la qualité de la politique des ressources humaines et la garantie du développement des compétences professionnelles des agents ; elle constitue un élément clé » et « est essentielle pour promouvoir la solidarité et favoriser le partage de valeurs et d'une éthique commune entre tous les policiers, gage de cohésion de l'institution policière. »

Ce rôle devrait incomber au <u>Service historique de la Police nationale</u><sup>18</sup> (SHPN) qui serait le plus à même de promouvoir ces valeurs et de redonner de la fierté aux policiers. Les valeurs dont il est fait mention nécessitent <u>une connaissance de l'institution et de son Histoire</u> par les fonctionnaires qui y appartiennent ; une histoire objective dans laquelle les périodes sombres ne sont pas occultées. Éclairer et valoriser la Résistance dans la police est incontournable.

# La déontologie

« Cette nouvelle exigence managériale doit prendre appui sur la promotion de l'exemplarité et l'adhésion à des valeurs communes, dont la <u>déontologie</u> constitue le cadre. » « Il ne faut pas perdre de vue le constat dramatique d'une « perte des valeurs élémentaires de la vie sociale. Les notions de civisme et de respect sont trop peu présentes et valorisées dans notre société »

Nul ne peut accepter les actes commis par certains policiers. Même certainement minoritaires, ils sont trop nombreux, Leurs auteurs doivent rendre des comptes. Leurs comportements sont inacceptables. Ils jettent le discrédit sur l'institution. Le policier est un citoyen, mais un citoyen différent des autres. Il se doit d'avoir une conduite éthique. Il n'appartient pas à une bande adverse. Il représente la République. La lettre adressée en 1968 par le préfet de police Maurice Grimaud aux forces de police a toujours son actualité. Espérons qu'elle figure au programme de la formation. « La véritable police écarte les moyens du crime et n'en fournit point les occasions, elle prévoit les délits et ne les provoque pas ». 19

# Le malaise des policiers

11 policiers et 8 gendarmes tués en service en 2020. Des centaines de blessés. Une détresse dont le suicide de policiers et de gendarmes constitue l'issue tragique. Depuis, le début de l'année, 4 policiers et 2 gendarmes, dont une sous-officier à Lyon, ont mis fin à leur jour. Le niveau du recrutement est à maintenir. La police souffre de l'image négative qui est véhiculée mais aussi comme la fonction publique d'une désaffection; elle n'attire plus. Selon une enquête de 2018, parue dans *Le Monde* (14/11/2020), 41% des jeunes « expriment une absence d'intérêt pour le service de l'État. Le nombre de candidats aux concours a chuté de

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année Directeur de la publication, Michel Salager ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Décret n° 2020-1777 du 30 décembre 2020 pris pour la mise en œuvre de la création du service national de police scientifique. <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042839727">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042839727</a>

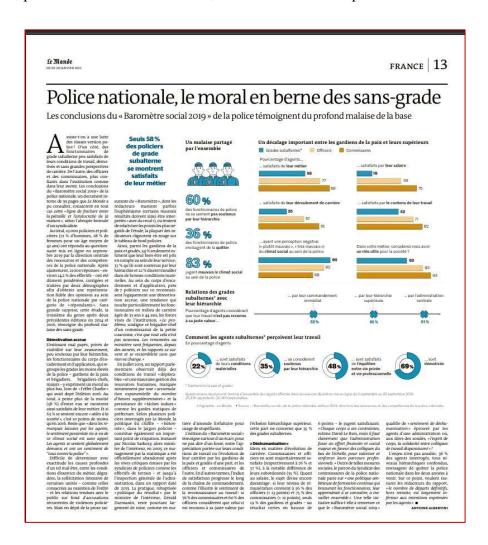
Décret n° 2020-1779 du 30 décembre 2020 portant création du service à compétence nationale dénommé service national de police scientifique. <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042839784">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042839784</a>

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Resté à l'état embryonnaire par rapport au texte créateur de 2006 et réduit actuellement à un officier.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Joseph Fouché

650.000 en 1997 à 228.000 en 2018. » L'attractivité des métiers de la police doit être valorisée.

Ce « Baromètre social » 2019 ne prend pas en compte le nombre de suicides dans la police : 59 en 2019, plus d'une trentaine en 2020 ; chiffre noir ? Je n'ai pu le retrouver officiellement.



Pascal Lalle, inspecteur général de l'Administration<sup>20</sup> a présenté, à l'occasion d'un « webinar » organisé par Acteurs Publics et la mutuelle Interiale devant Frédéric Veaux, DGPN, le rapport « Les policiers au cœur des violences » rédigé par un groupe de hauts fonctionnaires adhérents de l'association des hauts fonctionnaires de la Police nationale (AHFPN). Une contribution constructive dans le cadre des réflexions en cours sur l'évolution attendue des conditions d'exercice de leur mission par les policiers.

Libération de la parole, ouvrages, témoignages à charge se sont multipliés tant de la part de policiers en activité que de leurs conjoints. Je retiendrai celui-ci : Un policier s'adresse à ses collègues, aux politiques, aux journalistes et à l'ensemble des citoyens, pour rappeler son rôle dans ce contexte de défiance vis-à-vis de l'institution. « Je suis flic et j'ai des choses à vous dire... »<sup>21</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Ancien DCSP et qui fut en fonction à la DDSP du Rhône

https://www.liberation.fr/debats/2020/12/18/je-suis-flic-et-j-ai-des-choses-a-vous-dire\_1809044

Quelle résilience? Ce malaise demande à court terme le renforcement de la résilience des femmes et des hommes. Sans verser dans la nostalgie, le « c'était mieux avant » (qui n'était pas toujours une référence) - c'était différent, autrement - la police s'est déshumanisée. Les mentalités et les comportements sociétaux ont évolué. Les policiers sont à l'image de la population. Ils sont de plus en plus diplômés. Certains ont fait les mêmes études universitaires que leurs supérieurs. Pour lutter contre l'alcoolisme, les bars dans les services ont été fermés et les pots interdits (sauf évènement autorisé) dans les années 1980. Les moments de convivialité sont très réduits ou inexistants. Pratiquement plus de déjeuners pris en commun ; certains préfèrent aller faire du sport, « s'aérer » et manger sur le coin de leur bureau. Quant aux petites amicales locales? Repas de service? Quasi disparition des liens intergénérationnels entre policiers. À partir des années 2000, pour des raisons de « rentabilité », le système s'est technocratisé (états, badge, etc.). Une distanciation entre les corps et grades s'est établie, des pertes de culture. Maintenant, les policiers sont génériquement et globalement appelés « effectifs », jargon affreux.

Les soutiens psychologiques et médicaux se sont heureusement développés, à titre curatif mais aussi préventif. Le métier de policier est dur. Les hommes et les femmes ne sont pas préparés aux scènes tragiques, de violences, auxquelles ils sont confrontés. Les générations actuelles n'ont pas effectué le service militaire. Plus aucun ancien n'a connu une guerre ou une période de conflit. Les réductions d'effectifs accompagnées de recrutements très réduits pendant quelques années ont rompu grandement ce lien intergénérationnel de soutien et d'expérience (mais il y en a des mauvaises).

<u>Les capacités et le potentiel de la réserve police</u> sont loin d'être utilisées. La rendre véritablement opérationnelle parait incontournable.

Le Beauvau de la Sécurité débute. Il s'inscrit dans la continuité du *Livre blanc* et du concept de *continuum* de sécurité. Le ministre de l'Intérieur a présenté une communication faisant le bilan depuis 2017 : augmentation continue du budget du ministère, plan de renforts de 10 000 policiers et gendarmes sur 5 ans, mise en place de la Sécurité du Quotidien (création de 55 et bientôt 62 quartiers de reconquête républicaine - QRR) avec l'affectation finale de 1 300 policiers ou gendarmes supplémentaires), renouvellement de 25 % des véhicules opérationnels d'ici à 2022 et 250 M€ d'investissement pour l'amélioration des conditions immobilières de la police et de la gendarmerie.

L'agenda prévoit, de février à mai, chaque lundi avec un déplacement hebdomadaire de rencontres avec policiers et gendarmes, mais également de contact avec la population. En parallèle, les directions générales de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que la préfecture de police organiseront, à leur niveau, différentes initiatives locales labellisées « Beauvau de la Sécurité ». Une large consultation sera organisée par les directions centrales. Une table ronde thématique se réunira tous les 15 jours avec diffusion des échanges en direct sur les réseaux sociaux. Il sera fait appel à l'expertise d'une vingtaine de personnalités qualifiées et de huit experts internationaux qui permettront d'enrichir les points de vue, et d'élus (4 parlementaires et 4 maires).

# Terrorisme: Les nouveaux défis de la lutte antiterroriste Le Monde 14 novembre 2020



# Activités et travaux de la SLHP

## Articles mis en ligne

La précédente Lettre d'information

http://www.slhp-

raa.fr/progs/UpLoadPci/Newsletter\_2020\_2\_N33.pdf?login=invit&perm=&origine=invit

En complément de la brochure sur le monument aux morts des policiers à Loyasse. <a href="http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/MEMORIAL\_POLICE\_LOYASSE.pdf">http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/MEMORIAL\_POLICE\_LOYASSE.pdf</a>

Un portfolio. <a href="http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Loyasse\_portefolio">http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Loyasse\_portefolio</a>

Le mémorial des policiers dont les noms sont gravés sur le monument et ceux qui ont été oubliés. <a href="http://www.slhp-">http://www.slhp-</a>

raa.fr/progs/UpLoadPci/MEMORIAL\_POLICE\_LOYASSE.pdf?login=invit&perm=&origine=invit

#### **Activités**

Les mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid n'ont pas permis de réaliser les activités envisagées au cours du second semestre 2020. La <u>« Balade sur les traces de la police lyonnaise</u> », a dû\_être annulée. Le 2 octobre, celle programmée pour les Jeunes-Ihedn a été remplacée par une conférence avec projection d'un diaporama au quartier général Frère (QGF). Dès que possible, cette sortie sera proposée aux sociétaires et à des publics ciblés avec le maintien d'une limitation à 10 personnes et le respect des gestes barrière.

## L'ouvrage sur la Résistance :

# Policiers sous Vichy. Obéir, Résister? Policiers, préfets et agents de préfecture des régions de Lyon et Clermont-Ferrand. (1940 – 1944).

L'ouvrage est sorti des presses de l'imprimerie Vassel à Bron. Une très belle réalisation et présentation (unanimité de ceux qui l'ont eu en main) grâce en particulier à Michel Lapierre qui a eu la lourde tâche de la réalisation de la mise en page du tapuscrit. Il a fait l'objet d'une très large diffusion sur les réseaux sociaux (Twitter, Linkedin), relayée dans de nombreuses revues d'organismes professionnels de police ou de l'administration (ils feront l'objet d'une mention dans le rapport de l'AG 2021), l'association régionale de l'Ihedn-Lyon, par la DGPN et la DDSP 69 sur leur site Intranet, des élus, etc. Un exemplaire a été remis au ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin par Anissa Khedher, députée du Rhône.

A l'heure actuelle, environ 2/3 des 500 exemplaires ont été vendus ou réservés. Les mesures sanitaires et la fermeture des librairies, l'annulation des salons n'ont pas permis un démarchage. Il en va de même des conférences et séances de dédicace. Une visioconférence a été réalisée à l'intention des membres du B'nai B'rith, le 12 janvier.

Le Progrès a publié un article.





Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année

## **Projets**

Un premier article avait été rédigé sur les policiers morts pendant la guerre d'Algérie. <a href="http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/guerre\_algerie\_policiers\_tues.pdf">http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/guerre\_algerie\_policiers\_tues.pdf</a>. Ceci en s'appuyant sur le livre écrit par Roger Le Doussal, *Commissaire de police en Algérie (1952-1962)*. *Une grenouille dans son puits ne voit qu'un coin de ciel*<sup>22</sup>: premier essai. Des recherches compliquées dans un contexte toujours très sensible.

À l'époque de ce que l'on désigne comme « L'empire colonial », la police française était présente avec une partition avec les autorités locales. C'était le cas notamment dans les départements <u>d'Algérie et les protectorats du Maroc et de Tunisie.</u> Pour l'instant, les travaux marquent le pas, notamment en ce qui concerne les deux protectorats.

# Documentation : Lois, règlements, jurisprudence, rapports Intérieur

Décrets n° 2020-1510 du 2 décembre 2020 modifiant les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives au traitement de données à caractère personnel dénommé « Enquêtes administratives liées à la sécurité publique », n° 2020-1511 modifiant les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives au traitement de données à caractère personnel dénommé « Prévention des atteintes à la sécurité publique » et n° 2020-1512 modifiant les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives au traitement de données à caractère personnel dénommé « Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique » <sup>23</sup>

## Justice – jurisprudence

Loi n° 2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée. JORF n°0312 du 26 décembre 2020 <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/12/24/JUSX1933222L/jo/texte">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/12/24/JUSX1933222L/jo/texte</a>

*Revue justice actualités n° 24* : **Le contrôle de proportionnalité**. https://www.enm.justice.fr/sites/default/files/RJA24-le-controle-de-proportionnalite.pdf

## Incivilités : une justice plus rapide à Vaulx-en-Velin

Dès janvier, les auteurs d'une infraction verbalisée seront convoqués sous quinze jours à une audience spécifique. La présence du procureur délégué et d'un représentant municipal fait toute la particularité de ce dispositif.

Lettre de la Cour de Cassation N° 6 –Janvier 2021

https://www.courdecassation.fr/publications 26/lettres chambres 9944/lettre chambre criminelle 97 48/: Fouille de véhicule par les agents de l'Office de la chasse; Détention provisoire; Conditions de détention inhumaines ou dégradantes : application des critères de la Cour européenne des droits de l'homme; Droit pénal fiscal : fraude fiscale via un trust étranger; Enquête : Vidéo surveillance sous surveillance... du parquet (Crim. 8 décembre 2020, pourvoi n° 20-83.885); Diffamation : le président d'une collectivité locale peut-il déposer plainte ? Soumise à autorisation par délibération; Responsabilité pénale, l'indispensable expertise médicale du majeur protégé.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année Directeur de la publication, Michel Salager ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Paris, chez Riveneuve éditions, 2011, 948 p.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042607266https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042607323https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042607387

#### **Rapports**

Conseil constitutionnel, rapport d'activités 2019

https://www.vie-publique.fr/rapport/271250-conseil-constitutionnel-rapport-dactivite-2019 https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/194000763.pdf

#### Histoire

#### **Archives**

L'accès aux archives et leur consultation sont évoqués par Jean-Marc Berlière dans ses *Lettres* (cf. supra).

Déclassification Archives : Réponse du gouvernement à l'Assemblée nationale.

http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-25022QE.htm

Arrêté du 10 décembre 2020 instituant une dérogation générale pour la consultation des dossiers individuels du bureau Résistance sous les cotes GR 16 P 1 à GR 16 P 608275. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042660288

Supplément spécial du Monde : France – Algérie. En finir avec la guerre des mémoires.

L'historien Benjamin Stora a remis au président de la République son rapport. Il souhaite la mise en place d'une commission « Mémoire et vérité ». <a href="https://www.vie-publique.fr/rapport/278186-rapport-stora-memoire-sur-la-colonisation-et-la-guerre-dalgerie#xtor=EPR-526">https://www.vie-publique.fr/rapport/278186-rapport-stora-memoire-sur-la-colonisation-et-la-guerre-dalgerie#xtor=EPR-526</a>

Des critiques et divergences se sont élevées ; Sylvie Thénault « Parler de réconciliation franco-algérienne n'a pas de sens » ; Malika Rahal et, Fabrice Riceputi « Nommer les disparus de la guerre d'Algérie vaudrait réparation symbolique » ont fait paraître une chronique dans *Le Monde*.



## Mémoire

Le 8 décembre 2020, le crash d'un hélicoptère de secours en Savoie faisait cinq victimes. Seul le pilote grièvement blessé a survécu. Parmi elles, deux policiers de la CRS-Montagne du détachement d'Albertville : Stéphane Le Meur, capitaine de police et Amaury Lagroy de Croutte de Saint-Martin, commissaire de police ont été cités à l'ordre de la Nation.



Les cérémonies en hommage à Guy Hubert, le 3 novembre et au monument aux morts de Loyasse, le 10 novembre, se sont tenues dans des conditions réduites de participation.

Comité du Souvenir -



L'Amicale des Vétérans et Anciens Combattants de la CRS de Vaucluse (AVAC), la CRS 60, publie une lettre très documentée sur l'histoire et la mémoire de cette compagnie, des CRS et son actualité. Nous en sommes destinataires grâce à son président Alain Crosnier, membre de notre association. Celui-ci vient de passer la main à Jean-Marie Ouallet.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année Directeur de la publication, Michel Salager ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)



Les chemins de la Mémoire, numéro Hors-Série « Commémorer ». Résilience, « Commémorer c'est innover ».

Rapport N° 720, du Sénat, session extraordinaire de 2019-2020, enregistré à la Présidence du Sénat le 24 septembre 2020, fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur **l'engagement des femmes dans la** 

**Résistance**, à l'occasion de la Journée nationale de la Résistance de 2020 et du 75e anniversaire de la libération des camps de concentration, Par Mmes Annick Billon, présidente, Marta de Cidrac, Laurence Cohen, Laure Darcos, Claudine Lepage, Laurence Rossignol et M. Max Brisson, sénateurs.

# **Revues et ouvrages**



Raphaël Schneider, La Douane française au combat. De Mandrin à la Libération

L'auteur est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine. Gabelou, il consacre une grande partie de ses recherches actuelles à son administration, notamment au sein de l'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes ou de celle des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Douanes.



Les grandes affaires criminelles. Du Moyen-Âge à nos jours sous la direction de Jean-Marc Berlière.

Les historiens mènent l'enquête et se penchent sur 18 affaires criminelles, du Moyen Âge à la Ve République - de Gilles de Rais à Jacques Roseau, la dernière victime de l'Algérie française. Depuis l'engagement de Voltaire dans l'affaire Calas et celle des " intellectuels " dans

l'affaire Dreyfus, l'histoire et les historiens ont toute leur place pour enquêter sur cette " passion française ".



Mustapha Laraich, Attentat de Karachi.

L'auteur est commandant de police honoraire, ancien de la sûreté de Lyon et du SRPJ de Lyon, chef de l'antenne SCTIP à Karachi, puis attaché de sécurité intérieure à Colombo au Sri Lanka.

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)



Cap Canaille de Christophe Gavat, commissaire divisionnaire, en poste en Guadeloupe. Il a été chef du détachement de PJ de Grenoble (DIRPJ Lyon)). Ancien du 36, désormais en poste à Marseille, le commandant Henri Saint-Donat est confronté à son premier « barbecue », règlement de comptes en vogue parmi les trafiquants de la cité phocéenne, qui consiste à enfermer un corps dans le coffre d'une voiture à laquelle on met le feu......

- Prix du Quai des Orfèvres 2021 -



Le diable se cache dans les détails par Bernard Massoubre, biologiste médical à Lyon.

Un cadavre a été trouvé sur les quais du Rhône. L'homme a été tué par balles. Une dans le cœur, une dans la tête, et une autre dans les parties génitales. D'après la psychologue de la police, on peut supposer que ce sont les organes génitaux qui ont été touchés en premier. La victime a su pourquoi. Le venin s'est retourné contre elle.

L'histoire fantasmée d'un fait divers sordide, celui vécu par l'auteur.

Police magazine La police se raconte. Revue interne de la Police nationale



# Page 16

#### **Newsletters – Sites Internet**

Amicale police et patrimoine, <a href="http://amicale-police-patrimoine.fr/">http://amicale-police-patrimoine.fr/</a>

Archives municipales de Toulouse

https://www.archives.toulouse.fr/nous-connaitre/arcanes-la-lettre-d-informations-des-archives

Archives municipales de Lyon <a href="http://www.archives-lyon.fr/archives/">http://www.archives-lyon.fr/archives/</a>

Bibliothèque des rapports publics

http://stats.information.dila.gouv.fr/m/8QC0CaD0w09FPtjQMZ8FUN\_2bZkmFmI4Pzwm3LP3dRo96OJEmPIuJaThhnO00YPceSxmzoV8UesT8 3d/i.htm

ENSP http://www.ensp.interieur.gouv.fr/

La Lettre d'information de la BRP (rapports publics)

http://stats.information.dila.gouv.fr/m/EWfWnUmPPzAAw1pvzxxKvBWxT6vq\_2bOk3VKnSZXjrcdLSFnK6nIeGvwHd7iMPX2p8pAn1qi7QjwY\_3d/i.htm

La lettre de l'ECPAD, Agence d'images de la Défense https://www.ecpad.fr/

La lettre d'information de l'Ordre de la Libération <u>https://www.ordredelaliberation.fr/</u>

La lettre de Gallica de la Bnf en ligne <a href="http://lettre-gallica.bnf.fr/">http://lettre-gallica.bnf.fr/</a>

La Lettre de Criminocorpus : histoire de la justice, de l'administration pénitentiaire mais aussi de la police et en particulier de la police technique et scientifique. <a href="https://newsletter.criminocorpus.org">https://newsletter.criminocorpus.org</a>

*La lettre aux Amis de la Police et de la Gendarmerie* de Jean-Marc Berlière <a href="http://politeia.over-blog.fr/">http://politeia.over-blog.fr/</a>

La Revue d'histoire urbaine https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine.htm

Ministère de l'Intérieur, https://www.interieur.gouv.fr/

Musée de la Gendarmerie nationale de Melun, https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/musee

Musée national des Douanes de Bordeaux et L'Association d'histoire de l'administration des Douanes (AHAD) <u>ahad-enbd@douane.finances.gouv.fr</u> - <u>http://asso-ahad.blogspot.fr/</u>, <u>http://histoire-de-la-douane.org/</u>

http://www.musee-douanes.fr/newsletters/261-la-newsletter-du-mnd-ete-2019.html

Musée de la préfecture de Police, PP/SMAC

 $\underline{https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaitre/Services-et-missions/Service-de-la-memoire-et-des-affaires-culturelles/Le-musee-de-la-prefecture-de-police}$ 

Polices mobiles, histoire des CRS http://polices.mobiles.free.fr/les\_crs.html

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2404-2502 (an ligne) 2404-436V (imprimé)

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé) E-mail: <a href="mailto:shplyon@yahoo.fr">shplyon@yahoo.fr</a> - Site: <a href="http://www.slhp-raa.fr">http://www.slhp-raa.fr</a>

# Bon de commande de l'ouvrage sur la Résistance

## BON de COMMANDE

# La Société Lyonnaise d'Histoire de la Police

#### présente

Un ouvrage avec une double approche historique et mémorielle sur les heures sombres de l'Occupation et de la Collaboration qui ont vu des policiers, des préfets, des agents de préfecture et des membres des forces de l'ordre, choisir de Résister dans les régions Rhône-Alpes et Auvergne, souvent jusqu'au sacrifice suprême. Un livre destiné à devenir une référence.

Michel Salager est président de la Société lyonnaise d'histoire de la police. Pendant une dizaine d'années, avec le concours de membres de l'association,

ils ont recueilli les récits de résistants, de leurs familles ou de témoins, rassemblé, recoupé et vérifié documents et faits, sur ceux qui ont eu, au sein de la police et des préfectures, le courage de dire Non à la Collaboration et à l'Occupant dans les 14 départements composant les régions préfectorales de Lyon et de Clermont-Ferrand.

Illustré de nombreuses photos de ces femmes et de ces hommes et de documents souvent inédits, ce livre préfacé par MM. Jean-François Carenco, ancien préfet de la région Rhône-Alpes et de Paris, Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Laurent Douzou, professeur des universités et historien, est en cours d'édition. Il paraîtra mi-septembre 2020.

Détails concernant l'ouvrage : 510 pages. Format : 21 cm X 29,7 cm Couverture : 350 g/m2 - Couché moderne pelliculé brillant. Intérieur : papier 115 g/m2 - Couché moderne 1/2 mat 2 faces.

Prix de vente : 35 €

Pour cela veuillez nous retourner le bon ci-joint.

Avec nos remerciements.



BON de COMMANDE Policiers sous Vichy. Obéir ou résister ?

Je commande ......exemplaire(s) de l'ouvrage : Policier sous Vichy. Obéir ou résister ? au prix unitaire de 35 € TTC + frais de port\* Soit un montant total de €.

\*Frais de port dégressifs selon le nombre de livres ; nous contacter president@slhp-raa.fr

Je choisis : De récupérer directement mon (mes) ouvrage(s)

De recevoir mon livre à domicile à l'adresse suivante :

M ou Mme: Adresse: Mail :

Tél -

Policier sous Vichy.

Obeir ou Resister "

Par chèque bancaire ou postal de € à l'ordre de la Société Lyonnaise d'Histoire de la Police. À adresser à SLHP 141, rue Baraban (Salager) 69003 – Lyon -. Par virement : RIB sur demande

Envoi par colissimo simple ou avec remise contre signature (suivi)





# BULLETIN D'ADHÉSION Année 2021

Nom:	Prénom:

Nom de jeune fille : Qualité/Profession :

Administration/Entreprise Personne morale/Association

Domicile: Rue:

Ville : code postal : Tel : Portable :

E-mail:

[Date et signature]

**Cotisations**:

In0dividuel : 18 €

Personne morale et association : 30 € Couple ou famille (2 personnes) : 30 €

Bienfaiteur: 50 €

Don: pas de montant minimum

Règlement par chèque à l'ordre de la Société Lyonnaise d'Histoire de la Police

À adresser au siège de l'association, 141, rue Baraban – 69003 - Lyon (chez Michel Salager) Ou par virement sur demande (RIB)

La cotisation est déductible des impôts

Art. 200 du CGI et Instruction 5 B-17-99 du 4 octobre 1999 relative aux réductions d'impôts accordées au titre des dons (B. 0. I. 5 B- 1 7-99, n' 186 du 8 octobre 1999) : le don ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu lorsqu'il est effectué « au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ».

Société Lyonnaise d'Histoire de la police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660,289.00017

**E-mail**: <a href="mailshplyon@yahoo.fr">shplyon@yahoo.fr</a> - **Site**: <a href="http://www.slhp-raa.fr">http://www.slhp-raa.fr</a> - Tel: 0472333902

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2021/1 N° 34 - Xe année Directeur de la publication, Michel Salager ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)